



INFORMATIONS PRATIQUES **SALLE DES FÊTES**

CAPACITE D'ACCUEIL DE LA SALLE : **160 personnes**

INSTALLATIONS - MISES À DISPOSITION :

Salle : 160 chaises, 10 tables rondes de 150 cm de diamètre, 25 tables rectangulaires (150 cm x 75 cm), 2 porte-manteaux, un matériel de sonorisation

Cuisine : 1 four plaque, 1 étuve, 3 réfrigérateurs, 1 congélateur, 1 micro-onde
Matériel d'entretien dans la remise

Il n'y a aucun prêt de vaisselle – l'installation et la désinstallation de la salle incombent à l'organisateur

Toute dégradation sur le matériel de sonorisation sera à la charge du locataire

COUR DE FERME ET STATIONNEMENT

Le locataire s'engage à ne pas utiliser les emplacements de stationnement en zone privative, lesquels sont réservés aux locataires de logements.

Lors de mariages, une autorisation peut être délivrée lors de l'installation de stands à l'extérieur de la salle des fêtes pour le vin d'honneur. Dans ce cas, le locataire doit s'engager à ne pas utiliser de sono, à limiter les nuisances et à veiller à l'état de propreté des espaces extérieurs.

TARIFS :

- **Réservation : 305 €** à la signature du contrat de location. Ce montant sera déduit du prix de location à régler lors de la remise des clés. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

- **Cautions :** à déposer en mairie lors de la remise des clés

- Caution dégâts matériels – location de la salle sans mise à disposition de matériel de sonorisation, ni de matériel d'éclairage : **800 €**
- Caution dégâts matériels – location de la salle avec mise à disposition de matériel de sonorisation (dont micro) : **1000 €**
- Caution Entretien et Tri sélectif : **200 €**

Le nettoyage de la salle et le rangement du matériel incombent aux organisateurs.